



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Toulouse, le 14 mai 2013

Pierre COHEN
Maire de Toulouse

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Références à rappeler : PC/AQP/13 048 725-blp

Monsieur le Ministre, Cher Vincent,

La mise en place à Toulouse de la réforme des rythmes scolaires menée dans le cadre de la refondation de l'école de la République nous paraît toujours aussi nécessaire pour corriger les conséquences de la politique conduite par Nicolas SARKOZY en matière de réduction des dépenses d'enseignement.

Une démarche municipale volontariste nous a permis, en 2008, d'obtenir un régime dérogatoire à la loi Darcos et de maintenir un rythme hebdomadaire de quatre journées et demie. En plus d'un plan conséquent de rénovation des écoles toulousaines, rendu indispensable par l'inconséquence et le désintérêt de l'équipe précédente pour l'éducation, nous avons consacré d'importants moyens financiers à l'accompagnement de cette réforme.

Afin de faciliter son application, nous avons mis en place de nombreuses réunions d'information. Il en ressort une demande forte exprimée par les acteurs de se voir proposer exceptionnellement et à titre provisoire un temps de coordination permettant aux équipes enseignantes d'échanger sur le projet pédagogique de leur école.

C'est pourquoi nous souhaiterions que soient autorisés, au titre de l'année scolaire 2013-2014 et à titre dérogatoire, quelques mercredis matin de concertation au personnel enseignant du premier degré.

En te remerciant par avance d'examiner cette requête avec bienveillance,

Je te prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Cher Vincent, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à toi,



Pierre COHEN